

Maître Benoist BUSSON
250 bis, Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Paris, le 17 janvier 2011

Lettre recommandée avec accusé de réception

Affaire : AREVA

Maître,

Nous accusons réception de la plainte de votre client, le réseau SORTIR DU NUCLEAIRE, en date du 14 janvier 2011, concernant la publicité diffusée en télévision, au cinéma et sur internet en faveur de la société AREVA, intitulée « L'épopée de l'énergie. »

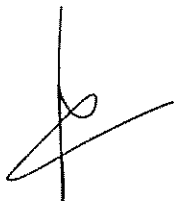
Nous vous informons que celle-ci sera examinée lors de la prochaine séance du Jury de Déontologie Publicitaire, qui aura lieu le vendredi 4 février 2011, au regard des dispositions de la Recommandation « Développement durable » de l'ARPP.

En conséquence, nous vous invitons à nous faire parvenir par écrit (courrier ou message électronique) et sous une forme résumée, tous éléments et arguments complémentaires utiles, impérativement avant le vendredi 28 janvier 2011.

L'article 14 du règlement intérieur du JDP prévoyant que les différentes parties peuvent être entendues en séance, par les membres du Jury, et se faire assister de toute personne de leur choix, nous vous demandons de nous confirmer votre présence lors de cette séance.

Vous recevrez ultérieurement un courrier vous précisant le lieu et l'horaire précis de la séance.

Veillez agréer, Maître, l'expression de nos sentiments distingués.



Marie-Dominique HAGELSTEEN
Présidente du JDP